

N° 143
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

24 juin 2014

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le
**Gouvernement de la République française et le
Gouvernement de la République de Serbie** relatif à la
coopération dans le domaine de la défense et au
statut de leurs forces.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 428, 898, 1128 et T.A. 171.

Sénat : 701 (2012-2013), 627 et 628 (2013-2014).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Serbie relatif à la coopération dans le domaine de la défense et au statut de leurs forces, signé à Paris, le 7 avril 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juin 2014.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 428 (AN, 14^e législ.).